

Commune de PUYMIROL

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Puymirol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Date de convocation : 03 avril 2015

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSC COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO
GRODECOEUR RAFFIN STUTTERHEIM BIDOU GOUYON SOULA

Pouvoirs : ITIE à BOSC PECHABADEN à COUREAU

Absents excusés : LEYDET HOTTON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

LECTURE & APPROBATION DE LA SEANCE DU 9 MARS 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents qui signent le registre.

oooooooooooooooooooooooo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N°D-2015-0017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation
03/04/15

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : CREATION EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue de l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2015, il importe de recruter un maître nageur.

Il est nécessaire à cet effet, de créer un emploi saisonnier d'Educateur Territorial des APS, à temps complet (35 heures / semaine).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Educateur Territorial APS (IB : 418 – IM : 371), à temps complet (35 heures / semaine), pour une durée de 3 (trois) mois, soit à compter du 15 juin jusqu'au 15 septembre 2015.

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement et de la signature du contrat d'engagement.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUymiROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUymiROL

Date de convocation
03/04/15

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSC COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET *

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : LOCATION SNACK-BAR DE LA PISCINE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal, qu'il a été saisi d'une demande d'exploitation temporaire du snack-bar de la piscine, pour la période allant du 15 mai au 30 septembre 2015.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de la location du snack-bar de la piscine pour la période allant du 15 mai au 30 septembre 2015

FIXE le montant du loyer, hors charges, comme suit :

- du 15 mai au 30 juin : 300 € / mois
- juillet et août : 600 € / mois
- septembre : 300 € / mois



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Date de convocation
03/04/15

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis COUREAU, Maire, après avoir adopté le compte administratif 2014, dont les résultats, conformes au compte de gestion du receveur, se présentent comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

résultat de fonctionnement cumulé : 310 391.92 €

Section d'INVESTISSEMENT

solde d'exécution : - 197 578.43 €

restes à réaliser :

besoin de financement : -197 578.43 €

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2015, les résultats 2014 comme suit :

- 1°/ couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « *excédent de fonctionnement capitalisé* » la somme de 155 014 €
- 2°/ le surplus, soit la somme de 155 378 € est affecté à la ligne 002 « *excédent de fonctionnement reporté* »



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSC COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSC PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Date de convocation
03/04/15

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : SUBVENTIONS 2015

AMIS de St JULIEN de BOISSAGUEL	100,00 €
ARBRE MEDICINAL	150,00 €
ASSOCIATION des 4 CANTONS - RADIO 4	100,00 €
ASSOCIATION des PARENTS D'ELEVES	450,00 €
AU FIL des SEOUNES	100,00 €
CES BON - ENCONTRE	65,00 €
COMICE AGRICOLE	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 400,00 €
FLORILEGES QUERCY	3 000,00 €
KEZACO	700,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
PUPILLES de L'ENSEIGNEMENT	50,00 €
RADIO BULLE	250,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100,00 €
SOS SURENDETTEMENT	50,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50,00 €
UNION DEP des DDEN	100,00 €
USP Basket	1 400,00 €
ZEBRAPOIS	500,00 €
DIVERS	3 500,00 €



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du **13 AVRIL 2015** N° **D-2015-0021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation
03/04/15

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

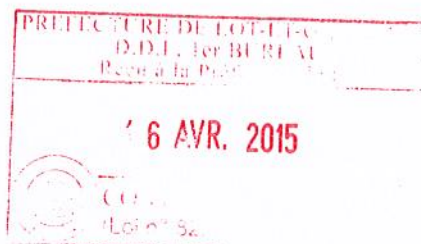
**OBJET de la DELIBERATION : FISCALITE DIRECTE :
fixation des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'il convient de fixer pour l'exercice 2015, les taux d'imposition des 4 taxes de fiscalité directe locale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
 DECIDE de fixer comme suit les taux des 4 taxes pour l'exercice 2015 :

- taxe d'habitation : 16.29 %
- foncier bâti : 20.58 %
- foncier non bâti : 68.82 %
- CFE : 17.30 %

INSCRIT le produit correspondant, soit 356 949 €, au budget 2015.



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du **13 AVRIL 2015 N° D-2015-0022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Date de convocation
03/04/15

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire fixant les modalités de versement de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2015.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises 2015 à l'Abbé Hennessy pour un montant de 119.55 €.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSC COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSC PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Date de convocation
03/04/15

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : SUPPRESSION D'UN POSTE DE PROFESSEUR D'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Spécial Départemental de l'Education Nationale s'est réuni en date du 7 avril 2015, que le Conseil Départemental de l'Education Nationale, réuni le 8 avril 2015 a confirmé le retrait d'un emploi des professeurs d'école au sein de l'école primaire de Puymirol.

Considérant la concertation engagée par Monsieur le Maire auprès du corps enseignant, des parents délégués au Conseil d'Ecole et de l'Association des Parents d'Elèves de Puymirol

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

EXPRIME un avis défavorable à ce retrait d'un emploi de professeur d'école à l'école primaire de Puymirol.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUymiROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUymiROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : REFONTE DU SITE INTERNET : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de refonte totale du site internet de la Commune.
 Il indique qu'à ce titre et conformément à la loi, 5 entreprises ont été consultées et que toutes ont répondu

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance des devis présentés

DECIDE de retenir la société PROFIL WEB, pour une prestation de 10 440 € TTC.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Date de convocation
03/04/15

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoints GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GOUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : DEMANDE DE RETRAIT DE CASTELCULIER DE LA CCPAPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-19

Vu le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux n°1303989 en date du 18 mars 2015 ;

Vu la délibération n°2015/23 du Conseil municipal de Castelculier portant demande de retrait de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) ;

Vu la délibération n°2015/24 du Conseil municipal de Castelculier portant demande d'adhésion à l'Agglomération d'Agen (AA).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux rendu le 18 mars 2015 prononce l'annulation partielle de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2013 qui rattache Castelculier et Saint-Pierre-de-Clairac à la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS). Cette annulation ne concerne donc que la commune de Saint-Pierre-de-Clairac, seule à avoir formé un recours contentieux.

.../...

Castelculier étant toujours rattachée juridiquement à la CCPAPS, mais se trouvant en situation de discontinuité territoriale, sollicite son retrait de la communauté, sur le fondement de la procédure de retrait de droit commun prévue à l'article L. 5211-19 du CGCT.

Vu la délibération n°011-2015 du Conseil communautaire de la CCPAPS portant retrait de Castelculier de la CC PAPS, notifiée aux communes membres de la CCPAPS afin que chaque Conseil municipal puisse se prononcer sur cette demande de retrait dans un délai de 3 mois.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide

D'ACCEPTER le retrait de Castelculier de la CCPAPS sur le fondement des dispositions de l'article L. 5211-19 du CGCT.
D'AUTORISER le Président à proposer dans les meilleurs délais les conditions financières afférentes à ce retrait en application des dispositions de l'article L. 5211-25-1 du CGCT.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 13 AVRIL 2015 N° D-2015-0026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil quinze et le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Présents : COUREAU Maire MÜNCH BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO RAFFIN STUTTERHEIM SOULA BIDOU GUYON GRODECOEUR
Pouvoirs : ITIE à BOSCH PECHABADEN à COUREAU
Absents excusés : HOTTON LEYDET

Date de convocation
03/04/15

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE « COTEAUX DU RUISSEAU DES GASCONS »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de la Direction Départementale des territoires portant sur le projet de modification du périmètre du site FR7200736 « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

Il précise que le projet de modification du périmètre résulte des travaux du comité de pilotage et du document d'objectifs validé le 18 octobre 2007 et le 28 juin 2007.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance des cartes précisant le nouveau périmètre **DONNE** un avis favorable à ce nouveau périmètre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



oooooooooooooooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30